



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 11 décembre 2017 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Michel Robillard
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclaire
M. le conseiller Eric Parent
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2017-12-180

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-181

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2017

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 novembre 2017.

RECETTES

Les recettes totalisent 3 639 425 \$ soit 85 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2017 – 0 \$.



No de résolution
ou annotation

➤ PERCEPTION DES TAXES

TAXES 2017

Foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : 3 029 012 \$ soit 94,9 % sur un global de 3 192 223 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2016 (solde) 35 807 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 0 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à 3 302 600 \$, soit 77 % du budget, réparties ainsi :

Administration	87 %	Urbanisme	89 %
Sécurité publique	110 %	Loisirs et culture	128 %
Transport	99 %	Frais de financement	46 %
Hygiène du milieu	90 %	CMM	90 %

Les dépenses d'investissement en 2017 s'établissent à 172 986 \$.

2017-12-182

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 30 novembre 2017 au montant de 156 937,26 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 156 937,26 \$ pour le mois de novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN ÉLU MUNICIPAL

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), M. le maire Walter Letham dépose une déclaration de ses intérêts pécuniaires.

ÉLECTIONS 2017 – DÉPÔT DE RAPPORTS DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2) (L.E.R.M.), le secrétaire-trésorier dépose les rapports de la liste des donateurs et rapport de dépenses transmis par 3 candidats (Adrien Desrochers, Lee Royko et Eric Parent) en vertu de l'article 513.1 L.E.R.M.

2017-12-183

AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ESTIMÉ DE 2017

CONSIDÉRANT QUE les opérations de la présente année démontreront un surplus d'exercice ;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos d'affecter une partie de ce surplus pour financer des activités financières futures ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Affecte une partie du surplus de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Allocation de transition	5 400,00 \$ - dépense non réalisée en 2017
Exercice suivant	5 000,00 \$
Frais d'émission	4 179,50 \$

Adoptée à l'unanimité



2017-12-184
No de résolution
ou annotation

AFFECTATIONS PROVENANT DE RÉSERVES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT QU' il est à propos d'affecter certains montants provenant de réserves financières pour financer des activités de l'année 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

➤ Affecte des réserves financières de la façon suivante :

Aqueduc et égout – Phase I – Dette	49 875,00 \$ (estimé)
Exercice suivant	25 000,00 \$
Fonds frais d'émission	19 724,45 \$ - dépense réalisée en 2017
Élections municipales	13 325,00 \$ - dépense réalisée en 2017

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2017-12-185

EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2018

CONSIDÉRANT le programme Emplois d'été Canada mis sur pied par le gouvernement du Canada (Service Canada) ;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos d'embaucher des étudiants en soutien au Service des travaux publics et au Service de l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Présente dans le cadre de Emplois d'été Canada 2018 une demande d'embauche pour deux étudiants pour une période de dix semaines au cours de l'été en soutien au Service des travaux publics et au Service de l'urbanisme.
- Accepte la responsabilité du projet.
- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document officiel concernant ledit projet avec le gouvernement du Canada (Service Canada).

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

Aucun règlement

URBANISME – VOIRIE

Aucun dossier

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2017-12-186

RENOUVELLEMENT - CONTRATS PG SOLUTIONS - ANNÉE 2018

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil



No de résolution
ou annotation

2017-12-187

QUE la Ville de Léry

- Renouvelle ses contrats d'entretien et de soutien des applications PG Solutions pour l'année 2018 au coût de 10 015,78 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

MANDAT – ESTIMATION – PROJET D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC AVEC PROTECTION INCENDIE – PHASE II

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de confier un mandat de services professionnels aux fins d'actualiser et mettre à jour les estimations qui datent de 2016 des coûts pour la réalisation du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II, en tenant compte du volume de réservoir requis pour desservir aussi la phase de développement 1B ainsi que du rapport 2017 de SNC Lavalin sur le rehaussement de la capacité des étangs aérés ;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par la firme Macogep le 24 novembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services de Macogep aux fins de réviser et mettre à jour les estimations qui datent de 2016 des coûts pour la réalisation du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II au coût de 2 700 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Indique que le montant pour payer ce contrat sera puisé à même les fonds prévus à la Ville de Léry dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

2017-12-188

APPUI TECHNIQUE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF AU REHAUSSEMENT DE LA CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry s'apprête à aller de l'avant avec un projet de rehaussement de la capacité des étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait de recevoir les eaux usées du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II et le développement du secteur ouest du territoire municipal (Phase 1B) ;

CONSIDÉRANT QU' un règlement d'emprunt est en préparation pour pourvoir au financement de cet ouvrage ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer un minimum d'équité, la répartition des coûts entre les terrains à développer et les secteurs existants doit reposer sur une évaluation des débits et charges provenant de chaque secteur ;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par la firme Macogep le 24 novembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services de Macogep aux fins d'accompagner nos conseillers juridiques Dufresne Hébert Comeau dans cette démarche au coût de 3 000 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Indique que le montant pour payer ce contrat sera puisé à même les fonds prévus à la Ville de Léry dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité



2017-12-189
No de résolution
ou annotation

CONTRÔLE DES ANIMAUX – CONVENTION DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2017-05-074, le Conseil municipal de la Ville de Léry a octroyé le contrat pour le contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité au Refuge A.M.R. pour une durée de six (6) mois à compter du 1^{er} juin 2017 ;

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts de services en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 soumise par le Refuge A.M.R. pour le ramassage des animaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- > Octroie au Refuge A.M.R., organisme à but non lucratif, le contrat pour le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Léry, le tout selon la proposition du 8 décembre 2017 sauf pour le service 4, où les jours de pension seront limités à trois (3) jours maximum, et ce, pour une durée de douze (12) mois à compter du 1^{er} janvier 2018.
- > Autorise que le directeur général soit par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Léry la convention de services avec le Refuge A.M.R.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

Aucun dossier

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 novembre 2017, il y a eu élection à la préfecture et nominations des représentants qui siègeront au sein des comités et instances régionales. Monsieur le maire Walter Letham a été désigné vice-préfet, secteur Ouest, au sein du comité administratif de la MRC de Roussillon.

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 6 décembre 2017, il y a eu discussions sur le budget 2018 ainsi que sur la grille tarifaire 2018.

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE TRANSPORTS ACCÈS INC. - ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT le dépôt le 6 décembre 2017 des prévisions budgétaires 2018 de Transports Accès Inc. et qui établissent pour la Ville de Léry une quote-part de 6 973 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- > Approuve les prévisions budgétaires 2018 de Transports Accès Inc. telles que soumises et autorise le paiement de la quote-part au montant de 6 973 \$.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-190



2017-12-191
No de résolution
ou annotation

APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE TRANSPORTS ACCÈS INC. - ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT le dépôt le 6 décembre 2017 de la grille tarifaire 2018 (période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018) de Transports Accès Inc. tenant compte d'un gel des tarifs jusqu'au 30 juin 2018 et d'une indexation de 2 % à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Approuve la grille tarifaire 2018 de Transports Accès Inc. telle qu'adoptée le 6 décembre 2017 par sa résolution numéro 2017-12-08 tenant compte d'un gel des tarifs jusqu'au 30 juin 2018 et d'une indexation de 2 % à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 et décrite dans le tableau ci-après :

Valide du 2018-01-01 au 2018-06-30 :

Tarification intra territoire :

Passage simple, en espèces :	4,25 \$
Carnet de 10 billets :	32,00 \$
Carte mensuelle :	76,00 \$

Tarification hors territoire :

Vers Montréal :

Passage simple (en espèces seulement)	
Départ de / ou retour vers Châteauguay	6,75 \$
Départ de / ou retour vers Mercier	7,25 \$
Départ de / ou retour vers Léry	6,75 \$
Départ de / ou retour vers Beauharnois	8,50 \$

Tarif étudiant (École Contact)

Passage simple, en espèces	4,25 \$
Carte mensuelle	81,00 \$

Vers Saint-Constant :

Passage simple (en espèces seulement)	
Départ de / ou retour vers Châteauguay	7,75 \$
Départ de / ou retour vers Mercier	8,00 \$
Départ de / ou retour vers Léry	9,00 \$
Départ de / ou retour vers Beauharnois	10,00 \$

Vers Valleyfield :

Passage simple (en espèces seulement)	
Départ de / ou retour vers Châteauguay	7,25 \$
Départ de / ou retour vers Mercier	7,50 \$
Départ de / ou retour vers Léry	7,25 \$
Départ de / ou retour vers Beauharnois	6,75 \$

Valide du 2018-07-01 au 2018-12-31 :

Tarification intra territoire :

Passage simple, en espèces :	4,50 \$
Carnet de 10 billets :	33,00 \$
Carte mensuelle :	78,00 \$

Tarification hors territoire :

Vers Montréal :

Passage simple (en espèces seulement)	
Départ de / ou retour vers Châteauguay	7,00 \$
Départ de / ou retour vers Mercier	7,50 \$



No de résolution
ou annotation

Départ de / ou retour vers Léry	7,00 \$
Départ de / ou retour vers Beauharnois	8,75 \$
Tarif étudiant (École Contact)	
Passage simple, en espèces	4,50 \$
Carte mensuelle	83,00 \$

Vers Saint-Constant :

Passage simple (en espèces seulement)	
Départ de / ou retour vers Châteauguay	8,00 \$
Départ de / ou retour vers Mercier	8,25 \$
Départ de / ou retour vers Léry	9,25 \$
Départ de / ou retour vers Beauharnois	10,25 \$

Vers Valleyfield :

Passage simple (en espèces seulement)	
Départ de / ou retour vers Châteauguay	7,50 \$
Départ de / ou retour vers Mercier	7,75 \$
Départ de / ou retour vers Léry	7,50 \$
Départ de / ou retour vers Beauharnois	7,00 \$

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION AUX CITOYENS

Lors de la réunion du Comité de démolition tenue le 11 décembre 2017, la démolition du bâtiment sis au 1127, chemin du Lac-Saint-Louis fut acceptée.

Lors de la réunion du Comité de démolition tenue le 11 décembre 2017, la démolition du bâtiment sis au 1399, chemin du Lac-Saint-Louis a été refusée. Le comité a demandé au requérant une étude professionnelle afin d'alimenter le dépôt d'une future demande.

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 8 janvier 2018.

Une séance extraordinaire aura lieu le lundi 18 décembre 2017 à 19 heures pour l'adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2018-2019-2020.

Compte de taxes municipales 2017 – La troisième échéance était le lundi 16 octobre 2017.

Le service de collecte de branches est terminé pour l'année 2017. Le service reprendra au printemps 2018.

Avec la tombée de la neige, le service de la collecte de feuilles est terminé pour l'année 2017. Le service reprendra au printemps 2018.

La Guignolée 2017 de la Ville de Léry (25^e édition) a eu lieu le dimanche 3 décembre 2017. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Le Concert de Noël de la Ville de Léry avec Le Chœur La Bohème a eu lieu à l'Église Notre-Dame-de-Léry le samedi 9 décembre 2017. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Le Noël des enfants de Léry organisé par le Club Optimiste et la Ville de Léry a eu lieu au Club de Golf de Belle Vue le dimanche 10 décembre 2017. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants. Les 147 inscriptions d'enfants de 10 ans et moins ont largement dépassé les 118 inscriptions de 2016.

Le dernier cours de Zumba de la session automne 2017 aura lieu le mercredi 13 décembre 2017 de 19 heures à 20 heures à l'hôtel de ville.

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 6 janvier 2018. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

Le calendrier 2018 de la Ville de Léry avec des photos d'œuvres artistiques créées par des résidents sera en vente à l'hôtel de ville à partir de cette semaine.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le maire Walter Letham mentionne qu'il est ravi du vif succès qu'a connu le Noël des enfants de Léry. Il souhaite à tous de très joyeuses fêtes et une bonne année 2018.



No de résolution
ou annotation

M. le conseiller Gérald Ranger souhaite à tous de très joyeuses fêtes et une bonne année 2018.

M. le conseiller Michel Robillard indique qu'il continue le travail de maîtriser les dossiers de la Ville de Léry. Il souhaite à tous de très joyeuses fêtes et une bonne année 2018.

M. le conseiller Éric Pinard souhaite à tous de très joyeuses fêtes et une bonne année 2018.

M. le conseiller Paul Leclair informe qu'il demeure engagé pour les nouveaux projets à venir en la Ville de Léry. Il souhaite à tous de très joyeuses fêtes et une bonne année 2018.

M. le conseiller Eric Parent dévoile les résultats du sondage qu'il a mené pendant la période électorale. Il souhaite à tous de très joyeuses fêtes et une bonne année 2018.

Mme la conseillère Johanne Dutil souhaite à tous de très joyeuses fêtes et une bonne année 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur les dépenses en sécurité publique et en loisirs en 2017, le projet de rehaussement de la capacité des étangs aérés, la capacité de l'émissaire au lac Saint-Louis, les coûts et bénéfices des projets de développement, le tracé des services dans le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II, le budget 2018 ainsi que sur la continuité des cours de Zumba.

2017-12-192

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent, appuyé par M. le conseiller Éric Pinard, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 h 30.

Adoptée à l'unanimité



MAIRE



DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER